



THALES

PROGRAMME

**«Matinale de l'emploi accompagné»
du
Collectif France Emploi Accompagné**

Mardi 27 Juin 2017 à 09h00 à 12h30

THALES La Défense

Tour Carpe Diem

31, place des Corolles

92400 Courbevoie

Sous la Présidence de :

Madame Muriel PENICAUD, Ministre du Travail (sous réserve)

Et de Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

PROGRAMME

9 :00 Accueil des participants

9 :30 Allocutions d'ouverture

Muriel PENICAUD, Ministre du Travail (sous réserve)

Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées

09 :50 L'emploi accompagné: concept et développement

Jacques RAVAUT, Président du Collectif France Emploi Accompagné

10 :10 Le nouveau cadre réglementaire de l'emploi accompagné:

Présentation conjointe par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction générale de l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP)

10 :30 La mise en œuvre pratique de l'emploi accompagné en Ile de France

Table ronde avec des représentants de la Direccte IdF, l'ARS IdF, l'AGEFIPH et le FIPH-FP

11 :10 Pause

11 :20 Paroles d'employeur

Témoignages d'expériences d'emploi accompagné en entreprise

12 :00 Echanges avec la salle

12 :20 Conclusion

Frédéric KARINTHI, vice-président du CFEA

Quelques mots sur l'emploi accompagné:

Qu'est-ce que l'emploi accompagné?

C'est un concept novateur dans le paysage actuel des dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'objectif est de permettre un soutien **des personnes handicapées et de leurs employeurs** qui soit souple, adapté à leurs besoins, mobilisable à tout moment du parcours. Il s'agit ainsi d'assurer l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi.

Pour qui?

Les personnes en situation de handicap

Les employeurs

Quand?

A tout moment du parcours professionnel, lors des phases de recherche d'emploi (accès ou retour à l'emploi) et en cours d'emploi (évolution et maintien)

Durée?

Accompagnement de la personne et de l'entreprise en tant que de besoin (l'intervention en entreprise doit être acceptée par la personne salariée en situation de handicap)

Coût?

Pris en charge par l'Etat, l'AGEFIPH & le FIPHFP

Collectif France pour la recherche et la promotion de l'Emploi Accompagné

199, rue Molière

60280 Margny-lès-Compiègne

collectif@emploi-accompagne.fr – 09 72 47 89 05